

## Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 54/97: *Demande de crédit de Fr. 44'000.- pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du collège de "La Combe", deuxième étape de construction.*

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de MM. Adolfo Grandchamp, Michel Jeanneret, Karl-Friedrich Scheufele et René Bovey (rapporteur), s'est réunie le 14 octobre 1997. M. le Municipal Heinrich Schwegler, responsable du préavis, a bien voulu participer à la séance et informer les membres sur le dossier en question, ce dont nous le remercions..

Le fait de demander un crédit pour une réfection qui a déjà été effectuée peut surprendre, mais la nécessité impérieuse de mettre un terme aux infiltrations d'eau dans une partie des classes du Collège et de supprimer la cause de dégâts importants ne permettait pas de suivre la voie habituelle. Si la Commune avait tardé à remédier à cette situation, l'assurance de dégâts d'eau aurait été en droit de refuser de prendre en charge les frais de réfection des locaux endommagés. La commission estime donc que la Municipalité a agi sagement dans l'intérêt de la Commune.

Il faut relever que l'assurance de dégâts d'eau couvre les frais de réfection des locaux, mais pas ceux qui sont occasionnés en vue de supprimer la cause de ces dégâts.

La construction de ce secteur date de 1983. L'étanchéité avait été assurée par du Sarnafil, sorte de toile enduite de produit étanche. Avec le temps, des fentes sont apparues. La garantie d'étanchéité de la construction initiale, qui est de 10 ans, est dépassée, puisque la construction de ce secteur date de 14 ans.

Les travaux ont été confiés à la Maison Zeltner S.A. à Bussigny, qui avait déjà refait l'étanchéité au-dessus de la salle de gymnastique et d'autres locaux construits en 1976. Le produit utilisé est du Multifoam 55, qui est posé sur une épaisseur de 5 cm. La surface totale traitée est de 308 m<sup>2</sup>, et le prix du m<sup>2</sup>, tout compris, est de Fr 142.85. La garantie est de 10 ans moyennant un contrat d'entretien annuel confié à l'entreprise Zeltner. Plusieurs offres avaient été mises en comparaison lors des précédents travaux mentionnés ci-dessus.

La commission se rallie à l'unanimité aux propositions du rapport de la Municipalité.

## Conclusions

La commission chargée de l'étude du préavis 54/97 vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 54/97, concernant la demande de crédit de Fr 44'000.- pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du collège de "La Combe", deuxième étape de construction,
- lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide
- 1/ d'adopter le préavis municipal No 54/97 concernant la demande de crédit de Fr 44'000.- pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du collège de "La Combe, deuxième étape de la construction.
  - 2/ d'autoriser la Municipalité de Prangins à emprunter la somme de Fr 44'000.- aux conditions les plus favorables.
  - 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 10 ans la somme de Fr 4'400.- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Prangins, le 15.10.1997.

A. Grandchamp

M. Jeanneret

K.-F. Scheufele

R. Bovey

